

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 juillet 2026**  
~~~~~

COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI DE LODÈVE (CLPE)
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 juillet 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Fabienne SERVEL, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BES à Mme Cécile LEMOINE, Mme Elisabeth PONS à M. Philippe LASSALVY, Mme Nathalie PEREZ à M. Pascal MATELET, Mme Angélique BAILLY à M. Alexandre MONACO.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 42	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU l'article L5211-10 du même code ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT que la loi du 18 décembre 2023 susvisée a institué une gouvernance renouvelée du réseau pour l'emploi avec l'installation de comités territoriaux pour l'emploi aux niveaux régional, départemental et local, chacun d'entre eux sous une coprésidence Etat/collectivité territoriale,

CONSIDERANT que ces comités sont des instances de concertation et de coordination ayant pour objectif de définir une stratégie partagée en matière d'emploi, de formation, d'orientation, d'insertion et de développement économique, à décliner opérationnellement,

CONSIDERANT que l'Hérault compte trois comités locaux pour l'emploi correspondant aux arrondissements de Montpellier, Béziers et Lodève,

CONSIDERANT que chaque EPCI de l'arrondissement détient par ailleurs un siège en tant que membre. Les membres sont nommés par arrêté préfectoral sur proposition des intercommunalités,

CONSIDERANT que l'élection des nouveaux exécutifs nécessite la mise à jour de l'arrêté n°24-XVIII-695 du 20 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la CCVH au sein du CLPE de Lodève,

CONSIDERANT que pourraient être proposées les candidatures de :

- Monsieur Stéphane SIMON
- Monsieur Philippe SALASC

CONSIDERANT que l'assemblée a accepté, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Monsieur Stéphane SIMON en qualité de titulaire et Monsieur Philippe SALASC en qualité de suppléant pour représenter la CCVH au sein du Comité Local pour l'Emploi de Lodève.

Transmission au Représentant de l'État N° 4218
Publication le 08/07/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 08/07/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260706-27766-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY